

ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
Un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^o,
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne : . . . 20 c.
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tri-
bres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

4 Septembre 1873.

Bulletin politique.

Une note du XIX^e Siècle, reproduite à l'envi par les autres journaux de l'étranger qui se publient en France, nous dénonce les projets certains des puissances au lendemain d'une restauration monarchique. Voici les confidences qu'a reçues M. About :

« Une nouvelle restauration serait une nouvelle guerre.

« Ce serait la guerre de l'Italie et de l'Allemagne coalisées contre la France démembrée.

« Aucun doute à cet égard, car nous savons pertinemment que le lendemain du jour où le comte de Chambord serait remonté sur le trône de ses pères et aurait pris le titre de Henri V, roi de France, la reconnaissance de l'unité de l'Italie lui serait résolument demandée par le gouvernement italien, et qu'en cas de refus, même évasif, la guerre serait immédiatement déclarée, le roi Victor-Emmanuel ayant pour allié l'empereur Guillaume.

« Cette alliance éventuelle n'est pas un secret pour M. de Broglie, ministre des affaires étrangères.

« Avoir perdu l'Alsace et la Lorraine et payé une rançon de cinq milliards, n'est-ce pas assez ? Faudrait-il encore s'exposer à y ajouter le paiement d'une seconde rançon et la perte de la Savoie et des Alpes-Maritimes ? »

Voici comment répond le Constitutionnel à l'odieuse note du XIX^e Siècle :

« Il faut des cerveaux radicaux, c'est-à-dire brûlés, pour émettre des idées aussi saugrenues. Nous ne nous y arrêtons donc pas, et nous voulons seulement dire quelques mots de la campagne nouvelle que la presse radicale semble vouloir engager. Cette campagne, nous n'hésitons pas à le dire, est au premier chef, non-seulement basée sur des données absolument fausses, mais en même temps offensante pour la dignité de la France.

« Il est un fait notoire, à la connaissance de tout le monde, et que nous mettons les radicaux au défi de contester, à savoir que toutes les puissances européennes, sans exception, reconnaissent à la France le droit absolu de se donner tel gouvernement qui lui convient, à la seule condition que ce gouvernement se conforme au respect des traités existants.

« Un autre fait aussi notoire est celui-ci : tous les États européens, l'Espagne exceptée, étant des monarchies, les souverains de ces monarchies prêtèrent personnellement l'établissement en France d'une monarchie à une république.

« Ces deux faits étant donnés, il tombe sous le sens que si la nation française venait à acclamer une restauration monarchique quelconque, cette restauration, loin de provoquer la guerre, rallierait de prime abord tous les monarches.

« Il n'y a donc que des gens aussi mauvais politiques que mauvais Français qui puissent oser menacer la France d'une invasion et d'un démembrement, par la seule raison que dans son indépendance elle se serait donné tel ou tel gouvernement. Mauvais Français, oui ! Ou n'ignore pas, en

effet, de quel côté sont venues les premières menaces, de quel côté a émané la propagande séparatiste en Savoie, à Nice et dans le midi de la France.

« Qui sont les individus et à quel parti appartiennent ceux qui ont déclaré que plutôt que de faire partie d'une monarchie française la Savoie et Nice se sépareraient de la France ? Ces menaces n'ont-elles pas été proférées par des meneurs radicaux ? Et ces mêmes hommes viennent aujourd'hui chercher des complices dans l'Europe monarchique ?

« Il n'y a qu'un seul gouvernement monarchique en Europe qui réellement s'accommoderait volontiers de la République en France : c'est la Prusse, et, à son point de vue, elle a raison. Une France livrée aux passions et aux sottises de nos politiques radicaux, que nous connaissons, donne à la Prusse le temps de digérer ses anciennes conquêtes pour en préparer de nouvelles. »

Le Moniteur dit de son côté :

« Il faut croire que le désarroi est à son comble dans le camp des radicaux, car les manœuvres auxquelles ils se livrent pour décourager la fusion et entraver l'œuvre de la majorité de l'Assemblée nationale dépassent, en audace et en simplicité, tout ce que nous aurions pu imaginer. On va en juger. »

« Donc, d'après les feuilles thieristes et radicales, « le lendemain du jour où le comte de Chambord serait remonté sur le trône de ses pères et aurait pris le titre de Henri V, roi de France, la reconnaissance de l'unité de l'Italie lui serait résolument demandée par le gouvernement italien, et en cas de refus même évasif, la guerre serait immédiatement déclarée, le roi Victor-Emmanuel ayant pour allié l'empereur Guillaume. »

« On n'a vraiment pas le courage de relever de pareilles pauvretés. Ceux qui les mettent en circulation, ceux qui les accueillent sont évidemment dans une situation d'esprit qui commande des ménagements. »

Ce pacte, dit l'Etoile, conclu entre le roi Victor-Emmanuel et l'empereur Guillaume dans le but de déclarer la guerre à la France le jour où elle rappellerait Henri V, est une des mille inventions que le parti révolutionnaire aux abois se plaît à propager.

Que la Prusse et l'Italie considèrent la République comme faisant mieux leurs affaires que ne les ferait la Légimité, cela se comprend. Mais en induire qu'elles soient disposées à se mettre en lutte contre toute l'Europe monarchique pour empêcher le rétablissement de Henri V, c'est tout simplement grotesque.

Nous accordons au XIX^e Siècle et à la République française qu'ils sont dans le vrai en attribuant à ces deux puissances, ennemies de notre pays, certaines inquiétudes au sujet des conséquences du mouvement qui se produit aujourd'hui dans le sens de la monarchie. La Prusse et l'Italie ont tout intérêt à voir la France rester dans l'état d'isolement et d'abaissement où l'a mise la République.

Mais c'est une raison de plus pour la France d'en finir au plus vite avec cette misérable forme de gouvernement.

Chronique générale.

Nous sommes entrés dans l'époque du recueillement qui précède les grandes résolutions et les graves événements.

Membres de l'Assemblée et simples citoyens, tout le monde comprend que nous touchons à une crise décisive dans l'histoire de notre pays et les esprits s'y préparent.

L'évolution du Journal des Débats a fait faire, dans la haute bourgeoisie, un grand pas à l'idée de la restauration monarchique ; les progrès sensibles de ce mouvement sont constatés par toutes les informations et par les lettres que les députés écrivent de leurs départements.

L'attente de l'avènement de Henri V est acceptée d'avance dans toutes les classes de la société et dans toutes les parties de la France, comme un fait devenu inévitable. Qui aurait cru, il y a seulement une année, à un pareil résultat ? SAINT-CÉRON.

On lit dans le Memorial diplomatique :

« Nous recevons d'un de nos correspondants de Vienne une lettre, en date du 28 août, qui parle encore de l'entrevue de Frohsdorff et des différents bruits qu'elle a fait naître.

« Cette entrevue, dit cette lettre, a donné lieu à des jugements assez étranges, et dans lesquels il n'a été que trop aisé d'apercevoir la passion.

« Une crainte paraît surtout avoir troublé quelques esprits, d'ailleurs sensés : la crainte de voir certaines questions d'Église prédominer dans la politique de M. le comte de Chambord.

« Sous le coup de ces appréhensions, les journaux sont venus reproduire de vieux griefs, rajeunis par quelques mots usés, tels que le cléricisme. Tout cela n'est guère sérieux.

« On connaît M. le comte de Chambord : plus sa foi a de sincérité, plus elle promet de raison et de bienveillance. L'intolérance n'est pas plus dans sa nature qu'elle n'est dans les sentiments de l'époque.

« Les hommes vraiment politiques souffrent de voir certains journaux reprendre les plus mauvaises allures des vieux partis, en débitant les fables des billets de confession et de l'influence des aumôniers de régiment qui dominerait les colonels (il n'y a plus d'aumôniers de régiment).

« Cela se dit sur les boulevards, s'imprime dans les journaux français et s'écrit à l'étranger.

« Semer des préventions aussi odieuses que puériles, n'est pas plus faire preuve d'intelligence que de bonne foi. »

Une circulaire de M. Ducros, préfet du Rhône, rappelant une circulaire du ministère de l'intérieur du mois de juillet dernier, et les instructions de M. le ministre des travaux publics, prescrivant d'insérer dans les cahiers des charges relatifs aux entreprises dépendant de son ministère une clause portant en termes exprès qu'il est interdit de faire travailler les ouvriers les dimanches et jours de fête reconnus par la loi, ordonne que cette disposition essentiellement moralisatrice soit rigoureusement observée, et que les travaux seront suspendus, sauf les cas d'urgence où il doit en être référé en temps utile à la préfecture, suivant les prescriptions de la circulaire du 19 juillet.

Les progrès de l'Internationale, son action incessante, la multiplicité et la variété des moyens qu'elle met en œuvre font à bon droit le souci du gouvernement. Ils vien-

nent de le déterminer à prendre des mesures plus efficaces que celles auxquelles s'était arrêtée l'administration précédente, pour combattre l'armée du radicalisme.

Au dire du Courrier de Paris, des ordres ont été envoyés à cet effet à tous les préfets des départements, à la date du 30 août. Ils invitent ces fonctionnaires à faire connaître les dispositions qui auraient pu être prises pour assurer l'exécution des prescriptions ordonnées précédemment.

La question du serment exigé des conseillers généraux d'Alsace et de Lorraine préoccupe de plus en plus l'attention ; sur les 26 membres élus du conseil général de la Haute-Alsace, 11 seulement l'ont prêté. En conséquence, le conseil s'est déclaré incapable de délibérer et le président du district a été obligé de déclarer close la session ordinaire de 1873.

PROCÈS BAZAINE.

Les renseignements les plus divers continuent à circuler au sujet de la désignation du lieu où siégera le conseil de guerre appelé à juger le maréchal Bazaine ; le dénouement si impatientement attendu de cette affaire préoccupe vivement l'opinion publique, et il devient urgent qu'une solution intervienne.

La Patrie croit savoir que, d'ici à quelques jours, un décret ordonnera la convocation du conseil de guerre et fixera le lieu où devront se tenir ses séances.

Cet acte permettra à toutes les personnes intéressées de prendre leurs mesures en temps utile pour assister au procès.

L'idée de Trianon semble provisoirement abandonnée, et il a été question de Tours pour remplacer Compiègne.

D'un autre côté, la municipalité de Compiègne a fait des démarches pour que rien ne fût changé aux ordres primitivement donnés. La question en est là.

LE CHOLÉRA.

D'où vient l'importation de cette épidémie ? On ne saurait le dire d'une façon précise. L'opinion publique est pourtant unanime à accuser un navire allemand, l'Ammonia, venant de Hambourg, d'avoir apporté le choléra de cette ville au Havre, où il fait de nombreuses victimes.

Le choléra ne s'est pas borné là. Continuant sa propagation par les voies navigables, il a remonté la Seine jusqu'à Rouen.

D'après une lettre adressée au Progrès médical, voici le relevé des décès à Rouen du 4 août au 25 : choléra 64, cholérine 30, affections cholériques 15, autres affections intestinales 52.

On ajoute, mais sans détails précis, qu'il y a eu également des cas de choléra aux environs de Rouen, à Sotteville, Quevilly, Darnetal, Mesnil-Esnard, etc.

A Paris, nous n'avons heureusement pas encore le choléra. Le bulletin officiel mentionne, pour la semaine finissant le 29 août, 841 décès (au lieu de 847).

Dans ce nombre, on trouve : diarrhée cholérique des jeunes enfants 41, choléra nostras 2, fièvre typhoïde 30, rougeole 17, dysenterie 9, bronchite aiguë 20, pneumonie 35, érysipèle 8, angine couenneuse 5, croup 19, affections puerpérales 7, autres maladies aiguës 238, affections chroniques 333, dont 133 pour la phthisie pulmo-

LA QUESTION MONÉTAIRE.

Sous ce titre, M. G. de la Tour publie dans l'Univers les considérations suivantes, dont l'importance n'échappera à aucun de nos lecteurs :

L'or disparaît de notre pays ; on n'y voit plus circuler que des billets et de l'argent, qui, après avoir été rare, rentre chez nous en quantités considérables. L'or affluait au contraire, en France, il y a cinq ou six ans, et on était préoccupé de la rareté de l'argent, que l'étranger nous enlevait par centaines de millions.

D'où provient le fait inverse qui se produit ? Faut-il l'attribuer seulement à l'indemnité versée en numéraire à l'Allemagne ? Le capital métallique de la France n'est-il pas menacé par le courant monétaire actuel ? Telles sont les questions à élucider.

Nos malheurs et nos discussions nous ont fait à peu près oublier que l'unité de vues monétaires, préparée par la France en 1867, a été rompue par la politique prussienne. La commission internationale, présidée par M. de Parieu, approchait de la solution désirable. L'accord complet était effectué dès 1865 entre la France, la Belgique, la Suisse et l'Italie, qui avaient formé une confédération monétaire ; l'Allemagne se montrait disposée à suivre le mouvement, et son exemple eût entraîné le reste de l'Europe ; on n'aurait eu bientôt qu'un seul système monétaire, basé sur une même valeur des monnaies d'or, et en rapport avec notre système décimal. Ce résultat était dû surtout à M. de Parieu qui, depuis longtemps, avait étudié et proposé les bases de l'entente.

La victoire des Allemands a déterminé la Prusse à imposer à l'Allemagne une loi monétaire spéciale, différente de la nôtre ; cette loi a été votée le 24 novembre 1871 ; en voici les principales dispositions.

Une monnaie d'or impériale est frappée à la taille de 139 pièces 1/2 par livre d'or fin. La deuxième partie de cette monnaie se nomme marc et se divise en cent deniers. L'alliage est fixé à neuf dixièmes de fin. Les grosses monnaies d'argent seront supprimées. Les monnaies d'or existantes dans les Etats fédéraux seront aussi retirées de la circulation.

Ainsi, les thalers et les florins sont abandonnés pour une monnaie nouvelle, le marc. La monnaie d'argent ne consiste plus qu'en petites pièces d'appoint. L'Allemagne adopte l'étalon d'or unique, et, modifiant la base française, établit sa monnaie sur le poids du métal fin, ce qui constitue une différence sensible avec notre système.

Notre unité, le franc, est la 200^e partie d'un kilogramme d'argent mêlé d'un dixième d'alliage. Le thaler prussien représente 3 fr. 703. La nouvelle pièce allemande de 20 marcs n'est pas en relation avec nos monnaies d'or ; pour les rapprocher d'elles, il faudrait frapper des pièces de 30 marcs, qui représenteraient 37 fr. 03 ; les Allemands s'en garderont bien.

Si l'Allemagne avait adopté le rapport de valeur de 1 à 15,30 entre l'or et l'argent, sa pièce de 20 marcs eût valu 25 francs, et le rapprochement se serait effectué ; mais les Allemands savent que l'or vaut en France 45,50 ; la plus-value de 20 centimes eût attiré ce métal précieux dans notre pays, et ils voulaient nous l'enlever au profit de leur marché national.

La conférence de 1867 vota l'étalon d'or unique ; cependant la France s'est attardée à conserver les deux étalons d'or et d'argent. En adoptant l'étalon d'or unique, l'Allemagne a du même coup discrédité notre monnaie d'argent et appelé notre or chez elle. L'argent déprécié sur le continent affluera chez nous, chez les Belges, les Suisses et les Italiens, et il leur deviendra de plus en plus difficile de décréter l'unique étalon d'or, puisqu'il faudra pour cela démonétiser les pièces de 5 francs d'argent et conserver seulement ce métal comme petite monnaie d'appoint.

La mince prime qui existait sur l'argent, attiré par cette minime plus-value en Hollande, en Allemagne et dans les Indes, suffit pour nous enlever en 15 ans, de 1850 à 1865, plus des trois quarts de nos monnaies d'argent.

Une situation inverse a été créée par la nouvelle législation germanique ; l'or fait prime contre l'argent dans les quatre Etats

de notre groupe monétaire et passe en Allemagne, d'où les capitalistes et les changeurs nous expédient l'argent.

Cette situation s'aggravera chaque année, si nous ne nous défendons pas en adoptant promptement l'étalon d'or unique. Nous avions, en 1870, 1 milliard 200 millions en pièces de 5 francs d'argent, que le gouvernement n'osa pas démonétiser en supprimant l'étalon d'argent.

Nous nous croyons obligés, maintenant, de frapper des monnaies de ce métal pour remplacer l'or qui manque : dans peu d'années, peut-être, il y aura en France 3 milliards en pièces de 5 francs d'argent, sans compter les pièces suisses, belges et italiennes du même métal qui circulent en nombre sur notre territoire ; notre position se sera ainsi très-aggravée.

« Les démonétisations sont coûteuses, dit M. de Parieu, quand elles portent sur le métal en baisse, et la Hollande, en 1867, en a su quelque chose.

» Il est impossible que les esprits attentifs à suivre cette question n'arrivent pas, pour ainsi dire forcément, à dire pour l'adoption de l'étalon d'or unique, dans les quatre grands Etats de la convention de 1865, ce mot absolument vrai : « *Maintenant ou probablement jamais.* »

Cette sérieuse question a été portée devant le parlement belge. M. Frère-Orban, converti depuis 1865 à l'étalon d'or, a demandé, le 22 juillet, la réunion de commissaires du groupe monétaire des quatre puissances pour préparer cette solution. M. Malou, opposant les anciennes opinions de M. Frère-Orban à ses opinions nouvelles, a empêché le parlement de donner suite à sa proposition. Cette fin de non-recevoir a peu de valeur ; la situation et les vues de l'Europe sont bien modifiées sous ce rapport depuis quelques années.

La Hollande s'était prononcée en 1847 pour l'unique étalon d'argent, et elle arrive à l'étalon d'or unique ; une commission spéciale vient de conclure dans ce sens. L'Allemagne avait pris en 1857 l'unique étalon d'argent, et sa nouvelle législation n'accorde qu'à l'or une véritable valeur monétaire permanente.

Depuis longtemps l'Angleterre ne reconnaît que l'étalon d'or.

Ces exemples sont pressants pour nous. Si nos exportations devaient être soldées en or, comme le seront désormais en majeure partie les exportations de l'Allemagne, la balance favorable de notre commerce ne tarderait pas à nous rendre l'or que nous avons payé aux Allemands ; si, au contraire, nous maintenons la valeur monétaire de l'argent, nos voisins sauront bien nous payer en métal déprécié, incommode dans les transactions importantes.

L'or qui domine en Allemagne et en Angleterre est le métal de l'avenir. On reconnaît maintenant que la richesse des mines d'or nouvellement découvertes est limitée, et qu'elle ne suffit pas pour modifier le rapport actuel entre l'or et l'argent, qui est moins recherché, moins répandu, moins commode.

Prenons garde de nous attarder encore une fois dans l'insouciance et la négligence vis-à-vis de nos voisins, qui cherchent sans cesse à nous devancer dans le progrès ; prenons garde qu'il en soit de notre capital monétaire comme de notre artillerie et de notre mousqueterie ; ne nous laissons pas dépasser après avoir été les plus avancés et les plus intelligents.

La prévoyance n'est pas notre côté fort : nous en avons acquis récemment une si cruelle certitude que l'épreuve subie devrait nous corriger de la somnolence et de l'orgueil imprévoyant.

La question monétaire est gravement engagée dans l'Europe centrale à notre détriment. Il nous faut de l'or, ne serait-ce que pour avoir du fer et de l'acier ; il nous faut de l'or pour développer notre commerce et notre industrie. Ne nous laissons pas dérober presque entièrement l'or par des voisins réfléchis et prévoyants. G. DE LA TOUR.

Nouvelles extérieures.

ROME.

Il n'est question que du voyage de Victor-Emmanuel à Vienne et à Berlin. Les journaux consorts et républicains exaltent à l'envi les résultats politiques qui en sortiraient. Il faut encore laisser dire.

D'une part, les voyages et les entrevues des souverains ne signifient pas grand-chose aujourd'hui : on a des précédents qui ne laissent point de doute à ce sujet.

D'autre part, il faut de l'argent pour entreprendre des pérégrinations royales, et Victor-Emmanuel n'en a pas. Les dettes de sa liste civile sont déjà énormes, et son crédit est mort.

Il y a, d'ailleurs, des raisons de convenance personnelle qui s'opposent au voyage de Vienne.

Quelle figure ferait Victor-Emmanuel au milieu de cette cour remplie de parents à lui qui l'aiment très-peu (n'oubliez pas qu'il est fils et qu'il a été mari d'archiduchesses autrichiennes), au milieu de ces princes dont il a usurpé les biens ?

L'impératrice elle-même n'est-elle pas la sœur de la reine de Naples ? Victor-Emmanuel n'irait pas chez M. le comte Andrassy, mais chez le chef des Habsbourg, et il ne faut pas confondre le gouvernement et la cour. Ce sont des politiques et des sentiments opposés. Néanmoins, la secte le voulant, l'on peut compter que le roi fera ce voyage.

Parlant du voyage éventuel de Victor-Emmanuel à Vienne, la Nouvelle Presse libre de Vienne, journal officieux du comte Andrassy, s'extasie en ces termes :

« Nous désirons vivement que ce voyage s'accomplisse. Ce sera le plus grand événement de l'époque. »

La Nouvelle Presse libre ne se trompe qu'à demi. Ce sera certainement la plus grande honte que l'Autriche se sera infligée en ce siècle.

L'Observatore romano a publié la nouvelle suivante :

« Le gouvernement a donné des ordres et des dispositions pour que les communes situées sur le versant piémontais des Alpes, qui n'ont que des chemins à mulets, améliorent ces chemins et les rendent accessibles aux chariots, de façon à pouvoir effectuer les transports de troupes et d'artillerie.

« Ces sentiers alpestres à changer en routes carrossables se dirigent tous vers la frontière française et traversent des gorges de montagne formidables.

« La première route à construire est celle d'Usaglio, dont le territoire confine aux monts de la Savoie. Ces dispositions se lient à la pensée de conflits non éloignés avec la France.

« Les compagnies alpines sont sans cesse occupées à l'étude des montagnes et des sentiers les plus cachés. Mais les soldats sont très-mécontents, parce qu'on ne leur donne pas les moyens nécessaires pour vivre et pour se restaurer au milieu de si pénibles travaux. »

Que dire à cela ? Il faut laisser faire et attendre sans bouger. Après tout, si l'Italie doit nous attaquer, les chemins qu'elle construit ne seront inutiles ni à elle... ni à nous.

ALLEMAGNE.

M. le comte d'Arnim, venant de Paris, a été reçu par l'empereur Guillaume aussitôt après son arrivée à Berlin.

Berlin, 2 septembre.

Dans le monde politique on est ravi de la décision prise par le roi d'Italie de venir à Berlin. On croit que le traité d'amitié et d'alliance sera signé.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Conseil général de Maine-et-Loire.

Extrait du compte-rendu analytique de la séance du lundi 25 août.

M. le président soumet au Conseil un vœu formé par MM. Abellard, Bury, Benoist, tendant à ce que les jeunes gens qui suivent l'enseignement spécial puissent passer leur examen au chef-lieu du département.

Ce vœu est adopté.

Sur le rapport de M. Parage, le Conseil vote, à titre d'encouragement à l'agriculture, 300 fr. pour la Société de viticulture de Saumur.

M. Parage rend compte d'une demande faite par M. Sainte-Claire Deville pour l'éta-

blissement d'une station météorologique dans l'enclos des trappistes des Gardes.

La troisième commission n'est pas d'avis d'allouer les 500 fr. demandés pour achat d'instruments.

M. Parage, au nom de la minorité de la commission, demande que le crédit soit voté.

M. Chevalier défend les conclusions de la commission ; il croit que la Société industrielle peut faire les frais de cette station et que les finances du département ne lui permettent pas d'accorder les 500 fr. qu'on lui demande. Le frère Théophile, qui doit faire les observations et qui, paraît-il, est un homme de mérite, peut disparaître, et les frais du département seraient perdus.

M. Max-Richard pense au contraire qu'il faut encourager la météorologie, science nouvelle et très-importante. Le nom de M. de Sainte-Claire Deville est une garantie du bon emploi des fonds.

M. du Reau donne un avis dans le même sens.

M. de Soland pense qu'il ne s'agit pas d'un intérêt purement scientifique ; ceux qui ont le plus étudié la météorologie sont convaincus que les variations atmosphériques sont soumises à des lois que l'on peut déterminer. A l'aide de longues expériences, on a constaté ces lois pour les vents, et les postes d'observations ont rendu des services signalés à la marine. Si les périodes de pluies ou de sécheresses pouvaient être prévues de la même manière, ce serait un avantage sérieux pour l'agriculture et la santé publique.

M. Chevalier craint qu'on ne renouvelle chaque année la demande d'allocation de 500 fr.

M. le préfet répond qu'il ne s'agit que de l'acquisition d'instruments et d'une somme unique de 500 fr.

M. Guibourg demande qu'on constate que si l'observatoire des Gardes cessait de fonctionner, les instruments reviendraient au département.

La somme de 500 fr. est votée par le Conseil.

Sur le rapport de M. le vicomte de la Bourdonnaye, le budget de l'instruction primaire est voté.

Le même rapporteur fait connaître les candidats qui ont obtenu des bourses départementales.

Le Conseil approuve également la liste des établissements proposés par la commission et dans lesquels les parents des élèves boursiers pourront, à leur choix, placer leurs enfants.

Le collège de Saumur, l'Institution Saint-Louis et le collège de Doué sont compris dans cette liste.

Le même rapporteur examine un vœu qui a été émis par le conseil départemental d'instruction publique, pour qu'il soit demandé au Conseil général une allocation en faveur des frères des écoles chrétiennes d'Angers ; il s'exprime ainsi :

« Le conseil d'instruction publique s'appuie sur ce fait que la situation de ces écoles vis-à-vis de la municipalité et l'obligation dans laquelle se trouve M. le préfet de mandater d'office les traitements des frères, n'ont pas permis de porter leurs traitements très-inférieurs à ceux des instituteurs laïques, à un chiffre plus élevé que le minimum légal.

« Les services que rendent les frères sont incontestables, leur dévouement est au-dessus de tout éloge et les succès qu'ils remportent dans les concours, le grand nombre d'élèves qui fréquentent leurs écoles, leur assure la sympathie de tous ceux qu'intéresse l'instruction primaire.

« D'autre part, le traitement minimum des frères n'est plus en rapport avec la cherté de la vie à Angers, et le secours qui leur serait accordé permettrait de ramener au taux habituel le chiffre de leur traitement.

« A ces titres, et afin de suivre la voie qu'a tracée votre sollicitude pour le développement de l'instruction en Maine-et-Loire, nous aurions désiré pouvoir vous demander de voter un secours aux frères des Ecoles chrétiennes d'Angers ; mais, après mûre délibération, nous avons dû reconnaître que cette dépense n'offre pas un caractère départemental, et nous craignons de vous engager dans une voie dangereuse pour nos finances en vous proposant de vous substituer au lieu et place de municipalités dont l'indigence n'est pas constatée.

« Votre quatrième commission, à l'una-

» nimité, regrette que cette raison l'oblige à vous demander de répondre par un vote négatif au vœu du Conseil départemental de l'instruction publique. »

Ces conclusions sont adoptées.

M. Camille Richard examine la demande de la municipalité de Brissac, tendant à ce que cette commune devienne le chef-lieu d'un nouveau canton.

Après avoir analysé les pièces produites à l'appui de cette demande, le rapport conclut ainsi :

Votre commission ne pense pas qu'il soit utile pour le moment de remanier la circonscription des trois cantons de Thouaré, des Ponts-de-Cé et de Gennes pour en former un quatrième à Brissac. Cette transformation serait onéreuse pour l'Etat qui, assurément, se refuserait aux sacrifices à faire. Si quelques communes sont éloignées du chef-lieu de canton, les facilités de communication, les bons chemins existent de tous côtés pour rejoindre Thouaré. Dans quelques années, un chemin de fer traversera tout le canton et lui apportera de grandes améliorations. Il n'est donc pas opportun, pour le moment, d'accorder la demande de la ville de Brissac. La quatrième commission espère que vous partagerez son opinion.

Ces conclusions sont adoptées par le Conseil.

M. Berger examine la situation de la caisse départementale des retraites. Elle est très-précaire ; sa situation ne lui permet pas d'allouer les retraites aux employés au fur et à mesure de leur liquidation. Il appelle toute la sollicitude du Conseil général sur cette question et prie M. le préfet de présenter des propositions à la session d'avril sur le meilleur moyen de venir en aide à cette caisse de retraites.

Ces conclusions sont adoptées.

Sur la demande du même rapporteur, un article additionnel est ajouté aux statuts de la caisse des retraites en faveur des employés originaires d'Alsace et de Lorraine.

On procède à la nomination des membres de la commission départementale.

L'ancienne commission est renommée. Nous avons déjà donné la liste des membres, ainsi que le nombre des voix obtenues par chacun d'eux.

M. Grignon, rapporteur de la deuxième commission, présente un rapport très-complet et très-détaillé sur le service des enfants assistés.

Sur ces conclusions, le Conseil vote le budget de ce service, qui s'élève à 134,658 fr. 75 c.

Il maintient les anciennes conditions de prix et de composition de la vêtue ; il porte de 15 à 18 fr. le salaire des nourrices pour les enfants élevés au sein. Il exprime le désir que l'assistance ne soit accordée que par exception aux femmes veuves ; il adresse des remerciements aux administrateurs de cet important service.

M. Richou analyse le rapport de M. le préfet sur les travaux du fleuve de la Loire ; il demande que le crédit alloué par l'Etat soit porté à 90,000 francs et que le Conseil renouvelle le vœu formulé par MM. Abelard, Bruas, Bury, Benoist, de Chemellier et Maillé, pour la consolidation des levées et la conservation des arbres plantés sur leurs talus.

Toutes ces conclusions sont adoptées.

Les vœux des conseils d'arrondissement, sur lesquels il n'a pas été statué au cours de la session, sont passés en revue par les rapporteurs de chaque arrondissement.

M. Abellard, pour Saumur, au nom du Conseil d'arrondissement, demande qu'une banquette soit construite le long de la Loire sur le chemin d'intérêt commun, n° 32, et que le chemin de Saumur à Doué soit exhausé sur 500 mètres.

Renvoi à la 3^e commission.

Approbation du vœu pour la prompt exécution des travaux du port des Tuffeaux.

M. Bruas, rapporteur de la troisième commission, soumet au Conseil le vote des centimes et des ressources pour le budget ordinaire et extraordinaire ; le premier est de 1,739,479 fr. 84 c.

Le budget extraordinaire est de 1,070,036 fr. 98 c.

Les deux budgets réunis s'élèvent à 2,809,516 fr. 82 c.

Les fonds de réserve sont, pour le budget ordinaire, 6,409 fr.

Pour le budget extraordinaire, 6,936 fr. 90 c.

Toutes ces sommes sont successivement votées par le Conseil.

Sur la proposition de M. le président, la session d'avril est fixée au mardi 14.

La dernière séance de la session est levée.

Une circulaire du ministre de l'intérieur vient d'être adressée aux préfets au sujet de l'établissement de nouvelles stations télégraphiques.

Malgré le développement que le réseau télégraphique a subi depuis quelques années, de nombreuses demandes sont journellement adressées par les communes à l'administration centrale pour obtenir la création de nouvelles stations ; mais les ressources restreintes du budget ne permettent pas à l'administration de faire droit à toutes les demandes qui lui sont faites.

Afin d'arriver à une répartition utile des crédits proposés à l'Assemblée nationale pour la construction de nouvelles lignes, le ministre de l'intérieur vient de décider qu'à l'avenir les demandes des communes chefs-lieux de canton seraient admises de plein droit, et que celles provenant de simples communes devront être soumises par le préfet et l'inspecteur des lignes télégraphiques à une instruction sévère, tant au point de vue administratif qu'au point de vue des relations commerciales de la localité demanderesse, pour être, s'il y a lieu, portées devant l'autorité supérieure chargée de statuer.

Quant à ce qui concerne spécialement les demandes présentées par des communes simples situées dans des cantons dépourvus de station, et qui, en raison de leur importance numérique ou commerciale, ont adressé des réclamations à l'administration, la circulaire laisse aux préfets le soin de décider si la préférence doit être accordée au chef-lieu de canton ou à tout autre commune qui, à défaut du chef-lieu, aurait exprimé le désir d'être reliée au réseau.

Cette circulaire rappelle en outre la part contributive des communes dans les frais d'établissement des nouvelles stations. Chaque commune doit prendre à sa charge les frais nécessités pour l'installation de sa station ; elle doit en payer le loyer ou fournir le local, et contribuer en sus à raison de 120 fr. par kilomètre si c'est une ligne entièrement neuve qu'il s'agit de construire, ou à raison de 60 fr. par kilomètre de fil de fer à poser sur des appuis qui existent déjà.

Les seuls frais à la charge de l'Etat en sus de ceux d'entretien et d'achat des appareils consistent en remises fixées à 15 c. pour les départs et à 20 c. pour les arrivées, frais de ports à domicile compris, attribués aux agents des bureaux municipaux.

TROIS PERSONNES NOYÉES. — Un affreux accident est arrivé, le 20 août, dans le port de Saint-Marc, près Saint-Nazaire.

M^{me} Vivien, qui habite ordinairement Nantes, était venue passer la saison des bains ici ; elle a eu la malheureuse idée de se baigner avec deux petites filles, sa fille, âgée de huit ans, et sa nièce, âgée de douze ans. Soudain l'une des enfants a perdu pied.

Aux cris poussés par l'enfant, la malheureuse mère accourut ; mais le saisissement et l'étreinte de ces enfants, joints à de fortes lames, lui firent perdre connaissance.

Il n'y avait personne en ce moment sur la plage, que la pauvre mère de cette dame, M^{me} Demout, qui ne pouvait que jeter des cris de détresse. Ces cris furent entendus par M. Hervet, habitant dans cette localité, qui n'a pas hésité à se jeter à l'eau ; mais suffoqué par l'étreinte des trois personnes qu'il cherchait à sauver, il a dû se dégager un instant, afin de pouvoir les reprendre sans être lui-même entraîné.

Pendant ce temps — quelques minutes à peine — on est accouru du poste de la Douane, où les employés se reposaient pour aller passer la nuit dehors, mais on n'a pu recueillir que la malheureuse mère : les enfants ont été engloutis par les lames très-fortes, en ce moment surtout, la marée étant basse.

Malgré les soins que tout le monde s'est empressé de donner à cette pauvre dame, il a été impossible de la ramener à la vie.

Les cadavres des enfants n'ont pas encore été retrouvés.

M^{me} Vivien, à peine âgée de 30 ans, était la femme d'un garde-mines ; elle enseignait le chant à Nantes.

Il s'est produit dans l'arrondissement de Châtelleraut un triste événement sur l'ori-

gine duquel plane un mystère qu'il appartient à la justice d'éclaircir.

Dimanche soir, vers 11 heures 9 minutes, le train-poste n° 12 broyait le corps d'un homme qui se trouvait étendu sur la voie sous le pont supérieur dit du Dorat, entre les Barres et Châtelleraut.

Le cadavre de cet infortuné, bien qu'horriblement mutilé, a permis de reconnaître son identité ; c'est un nommé Dabin, journaliste à Châtelleraut.

Le parquet de Châtelleraut s'est transporté sur les lieux, et il résulte de ses investigations que Dabin aurait passé la journée et la soirée de dimanche avec un individu en compagnie duquel il se serait livré à de copieuses libations. Le soir tous les deux paraissent ivres.

Le pont du Dorat portant les traces d'une lutte, on pense que Dabin a été précipité vivant sur la voie par son compagnon. Celui-ci a été arrêté.

Il y a trois jours on se disposait à lancer le pont métallique qui doit servir au chemin de fer de Falaise (Calvados). Ce pont avait 200 mètres de long ; il était supporté par quatre arches seulement, placées à 45 mètres les unes des autres, et était à une hauteur de plus de 33 mètres au-dessus du niveau de la vallée.

Le pont, retenu par des galets et par un cabestan, devait être lancé d'un seul coup ; il avait été amené tout construit. Au moment où il allait toucher les dernières attaches, les galets cédèrent ; le pont, avec une vitesse vertigineuse, s'abattit, et, dans sa chute, se brisa ; en même temps, le contre-maitre, placé à l'extrémité, s'écriait :

— Allons, mes enfants, courage, il y a 50 fr. de pourboire à la collation.

Il n'avait pas achevé que lui et deux de ses hommes étaient précipités dans le vide et tués tous trois sur le coup.

L'ouverture de la chasse dans les départements du Finistère, des Côtes-du-Nord et du Morbihan est fixée au dimanche 14 septembre au lever du soleil.

On annonce que des instructions viennent d'être données à tous les préfets, qui inviteront les maires à faire connaître à tous les porteurs de journaux de leurs communes qu'ils doivent se munir d'une autorisation préfectorale.

Faits divers.

Un phénomène fort curieux vient de se produire en pleine Beauce, à vingt lieues de Paris.

De temps immémorial, des jardins existaient dans un endroit appelé Boston.

Il y a quelques jours, la terre, sur un parcours d'une vingtaine de mètres carrés, s'ouvrit avec un fracas épouvantable, et légumes, fleurs et arbres disparurent dans un gouffre immense que l'eau remplissait aussitôt, débordant de toutes parts sur les propriétés environnantes.

Toutes les mesures furent prises aussitôt pour préserver les terrains voisins, mais jusqu'à ce jour, on n'a pu sonder la profondeur de l'abîme.

Il existe à Paris 11,314 cafés, estaminets, brasseries ou cabarets, et dans ces estaminets on compte 27,714 billards publics.

Dans les cercles et maisons particulières, il y a en outre 3,137 billards.

Or, on estime que tout billard public doit rapporter en moyenne, par jour, 40 fr. à son propriétaire.

C'est, pour les 27,714 billards publics une recette quotidienne de 277,140 fr., soit une recette annuelle de 101,445,450 fr.

Et si l'on ajoutait à ces chiffres, que nous ne craignons pas de qualifier d'effrayants, ce qui se consomme dans les cafés et les pourboires des garçons que l'on évalue à plusieurs millions, à quel budget n'arriverait-on pas ?

Un jeune homme de lettres n'a rien trouvé de mieux pour se signaler que d'affecter la mise la plus fantaisiste et de porter des cheveux qui lui tombent au milieu du dos.

Quelqu'un qui lui porte intérêt le prenant l'autre jour à part, lui disait combien ces excentricités de mauvais goût lui font du tort.

— Que voulez-vous, mon cher ? fit le jeune homme ; aujourd'hui, quand on veut arriver, il faut faire comme Alcibiade : « couper la queue de son chien. »
— Et ses cheveux aussi, ajouta l'ami en souriant.
(Paris-Journal.)

Bulletin commercial et agricole.

LE PRIX DES FARINES.

Paris, 2 septembre.

Aucune augmentation ne s'est manifestée depuis hier sur le prix des farines. Voici les cours d'aujourd'hui :

54 fr. 25 par 100 kilogrammes.

C'est exactement le cours d'hier.

Il n'y a eu ni arrivages, ni ventes.

Existences à ce jour, 2,644 qx 297 kil. Farines 8 marques, par sac de 150 kil. 86.75. Le prix de ces farines était hier de 87 fr.

La physionomie générale du marché est donc la stagnation avec une tendance à la baisse.

Sur les marchés de blé, on signale de nouveaux progrès vers la baisse.

D'après les derniers avis, il y a eu baisse hier dans vingt-six marchés et hausse dans deux marchés seulement.

Dernières Nouvelles.

Hier est parti de Paris, à destination de l'Allemagne, le quatrième quart du cinquième milliard, formant le solde de l'indemnité de guerre. Nous aurons cependant de nouveaux fonds à verser dans le trésor de l'empereur Guillaume. Le capitaine d'artillerie Brunet, attaché à l'état-major du ministre de la guerre, part en effet ce soir pour Berlin, où il doit s'occuper du rachat d'une partie du matériel de guerre qui nous a été pris par les Prussiens en 1870.

On écrit de Versailles, 3 septembre, à l'Agence Havas :

« Le maréchal-président est parti ce matin pour Paris. Il va présider le conseil des ministres qui se réunit à l'Élysée. On croit qu'une résolution sera prise, dans ce conseil, sur la question de convocation des collèges électoraux actuellement vacants, et que l'*Officiel* contiendra, sous peu de jours, les décrets de convocation de plusieurs de ces collèges.

» Il est question de M. le marquis d'Harcourt, ancien pair de France et cousin du maréchal de Mac-Mahon, pour le poste de Vienne, laissé vacant par la retraite de M. le marquis de Banneville.

» Le prince et la princesse de Metternich et le duc d'Edimbourg, venant de Bruxelles, ont passé hier dans le nord de la France, se rendant à Calais. »

Pour les articles non signés : P. GODERT.

ÉTAT-CIVIL du 1^{er} au 31 août 1873.

DÉCÈS.

Le 6. — Henriette-Mélanie Lucas, sans profession, 37 ans, épouse Constant Goupille, place de la Bilange. — Julienne Raby, journalière, 84 ans, veuve René Dron, à l'Hospice.

Le 7. — Marie-Jeanne Morel, sans profession, 79 ans, veuve Cheviré, à l'Hospice. Le 8. — Charlotte-Augustine Chaume, 4 mois, rue de Rouen.

Le 9. — Charles-Auguste Moutin, 1 an, à l'Hospice. — Jeanne Roussel, rentière, 78 ans, célibataire, rue de la Tonnelles.

Le 11. — Paul Lièvre, cordonnier, 42 ans, à l'Hospice. — Marie Desmier, domestique, 60 ans, à l'Hospice.

Le 19. — Louis Bergeot, peigneur, 56 ans, rue Haute-Saint-Pierre. — Marie-Augustine Martin, sans profession, 44 ans, épouse Louis Bergeot, rue Haute-Saint-Pierre. — Raoul Bergeot, 13 ans, rue Haute-Saint-Pierre.

Le 22. — Jeanne Fabre, journalière, 75 ans, veuve Antonin Lebeau, à l'Hospice.

Le 23. — Marie Legrand, sans profession, 86 ans, veuve Jean Malécot, Grand-Rue. — Louise Leroy, journalière, 58 ans, veuve Louis Perrichet, à l'Hospice.

Le 24. — Louise Reneau, 20 jours, rue du Pressoir-Saint-Antoine.

Le 25. — Jules-Charles Blain, 4 mois, rue des Capucins.
 Le 27. — René Taronnet, 4 ans, rue de la Mareuillet. — Urbain Taillebois, tailleur de pierres, 63 ans, rue des Basses-Perrières.
 Le 30. — Lucie Merle, couturière, 44 ans, rue Brault.
 Le 31. — Eugène-Louis Luzé, 10 mois, chemin Charnier. — Félix-Louis-Henri Joyeux, 14 mois, au Haras de l'École de cavalerie.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,
 boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le **Dictionnaire de la langue française**, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 140 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 30^e fascicule, DIS à DOL est en vente.

M. L. de Viel-Castel vient de publier, chez Michel Lévy frères, le tome XV^e de sa remarquable *Histoire de la Restauration*. On se rappelle que cet ouvrage a été l'objet d'une haute distinction de la part de l'Académie française, qui, avant d'admettre l'auteur dans son sein, lui avait déjà décerné le grand prix Gobert. Le nouveau volume que nous annonçons a trait aux événements de l'année 1826, pendant laquelle fut discuté et rejeté le fameux projet de loi sur le droit d'ainesse, où l'opinion publique se manifesta d'une manière éclatante dans les funérailles populaires du général Foy et dans celles de Talma; année féconde en incidents politiques, qui vit notamment l'abdication de don Pedro, l'avènement de Nicolas I^{er}, la prise de Missolonghi et le massacre des janissaires. Au frémissement qui se produit partout, au dedans comme au dehors, on sent déjà s'avancer le vent de colère sous lequel s'écroulera le gouvernement de la Restauration.

INSTITUTION DE M^{me} CAVELIER.

A partir de la rentrée prochaine, les cours d'Histoire, de Géographie et de Littérature seront faits par M. Lemarinière, professeur de philosophie et d'histoire au collège de Saumur.

M^{me} Cavelier recevra à ces cours les jeunes personnes de la ville qui voudront les suivre. Ces élèves pourront rester dans le pensionnat depuis dix heures jusqu'à quatre. Une maîtresse spéciale dirigera les devoirs des cours.

Les machines à vapeur verticales sont aujourd'hui reconnues comme étant le moteur le plus parfait, le plus économique et de la manœuvre la plus facile qui puisse être appliquée à toutes les exploitations industrielles, commerciales et agricoles. M. Hermann-Lachapelle, qui tient le premier rang dans la construction de ces machines, vient d'acquiescer de vastes terrains contigus à l'usine du Faubourg-Poissonnière, qui permettront à l'importante maison qu'il dirige d'avoir une exposition permanente de tous ces types prêts à livrer, et de pouvoir, immédiatement et en tout temps, satisfaire aux besoins de l'industrie, du commerce et de l'agriculture, dont la prospérité est directement liée à l'emploi des machines à vapeur.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

— Toute maladie cède à la douce *Revals-cière* de Du Barry, qui rend santé, énergie, digestion, sommeil. Elle guérit, et sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastralgies, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites,

nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, pyssenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, moqueuse, cerveau et sang. 75.000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

Saint-Romain-des-Îles, 27 novembre.

La Revals-cière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuellement. J. COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les *Biscuits de Revals-cière* qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La *Revals-cière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 57 6 tasses, 60 fr., ou environ 100; la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bilange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET C^o, 26, place Vendôme, Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 3 SEPTEMBRE 1873.

Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.	Valeurs au comptant.	Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72.	57 60	»	»	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	795	»	»	C. gén. Transatlantique, j. juill.	288 75	3	75
4 1/2 % jouiss. mars.	83 36	»	10	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	660	»	»	Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	442 50	»	»
4 % jouissance 22 septembre.	70	»	»	Crédit mobilier, j. juill.	375	»	»	Crédit Mobilier esp., j. juill.	415	»	»
5 % Emprunt 1871.	91 70	»	»	Crédit foncier d'Autriche.	870	»	»	Société autrichienne, j. janv.	»	»	»
Emprunt 1872 libéré.	91 20	»	»	Charentes, 400 fr. p. j. août.	350	5	»	OBLIGATIONS.			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	213 75	1	75	Est, jouiss. nov. nov.	511 25	»	2	Orléans.	275	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	4 8 75	1	25	Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	590	»	»	Paris-Lyon-Méditerranée.	272 25	»	»
— 1865, 4 %	446 25	»	»	Midi, jouissance juillet.	1012 50	»	»	Est.	270	»	»
— 1869, 3 % t. payé.	284 50	»	50	Nord, jouissance juillet.	847 50	»	»	Nord.	280	»	»
— 1871, 3 % 70 fr. payé.	252	»	»	Orléans, jouissance octobre.	35	»	»	Ouest.	270 50	»	»
Banque de France, j. juillet.	4253	»	»	Ouest, jouissance juillet, 65.	35	»	»	Midi.	270	»	»
Comptoir d'escompte, j. août.	335	»	»	Vendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	9 5	»	»	Deux-Charentes.	258	»	»
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	460	»	»	Compagnie parisienne du Gaz.	720	»	»	Vendée.	238 75	»	»
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	372 50	»	»	Société Immobilière, j. janv.	14	»	»				

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS
 3 heures 09 minutes du matin, express-poste.
 6 — 45 — — (s'arrête à Angers)
 9 — 02 — — omnibus.
 1 — 33 — — soir,
 4 — 13 — — express.
 7 — 27 — — omnibus.

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.
 3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte.
 8 — 20 — — omnibus.
 9 — 50 — — express.
 12 — 38 — — soir, omnibus.
 4 — 44 — —
 10 — 30 — — express-poste.
 Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. MANGONNEAU, ancien huissier à Doué-la-Fontaine, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration, conformément à la loi. (286)

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES.

Le samedi 6 septembre 1873, à une heure, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri Plé, commissaire-priseur, sur la place de la Bilange, à la vente publique aux enchères de très-jolies CARRIOLES sur ressorts.

On paiera comptant, plus 5 0/0.

Etude de M^r HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

VENTE MOBILIÈRE
 Après décès.

Le dimanche 7 septembre 1873, à midi, et jours suivants, s'il y a lieu, il sera procédé, par le ministère de M^r Henri Plé, commissaire-priseur, dans la maison où sont décédés Jean-Baptiste Legendron et Françoise Ernoult, sa veuve, au Petit-Puy, commune de Saumur, à la vente publique aux enchères du mobilier dépendant de leurs successions, à la requête de M. Gauthier, négociant à Saumur, tuteur du mineur Legendron.

Il sera vendu :

Lits, couvertures, matelas, rideaux, couvertures, couvre-pieds, draps, quantité d'effets à usage d'homme et de femme, armoires, commodes, glaces, pendule, chaises, tables, batterie de cuisine, charrette, harnais, plusieurs hectolitres d'orge, fourrage, vins rouge et blanc en fûts, grande quantité de barriques vides, bouteilles et dames-jeanes, outils de tonnelier et autres objets.

On paiera comptant, plus 5 p. 0/0.

A VENDRE D'OCCASION, UN LANDAU

A essieu patent, avec une belle paire de harnais, bouclerie plaquée argent; DEUX CHEVAUX de carrosse, de huit à neuf ans, s'attelant parfaitement.

S'adresser chez M. FLOISSON, carrossier, rue d'Orléans, n^o 71.

A CEDER UN FONDS DE BOULANGERIE
 Bien achalandé, Situé à Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A CEDER FONDS DE CIRIER.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE MAISON

Rue de l'Echelle, Anciennement occupée par la Société du Fort. S'adresser au Frère Directeur de l'École chrétienne.

A VENDRE D'OCCASION, BEAUX BILLARDS
 Avec leurs accessoires.

S'adresser à M. François PERCHER, à Saumur. (195)

A VENDRE D'OCCASION,

DEUX BONS CASIERS, de grands deurs différentes, pouvant convenir à un coiffeur ou à un marchand grainetier.

S'adresser au bureau du journal.

A LOUER PRÉSENTEMENT, UNE MAISON, située à Saumur,

quai de Limoges, avec cour, écurie, remise et vastes magasins. S'adresser à M. FORGE. (98)

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

Maison Centrale de Fontevault.

AVIS

L'Administration de la Maison centrale de Fontevault fait connaître qu'en attendant qu'elle ait concédé, par voie d'adjudication, l'exploitation de ses ateliers de tissage, elle fabriquera, pour la pratique de détail, toutes les toiles et autres tissus qu'on la chargera de confectionner.

Le Directeur de la Maison centrale, OLIVIER.

M. DÉZÉ, relieur-papetier à Saumur, demande un apprenti.

MACHINES A VAPEUR VERTICALES

portatives, fixes et locomobiles, de 1 à 20 chevaux Supérieures par leur construction, elles ont seules obtenu les plus hautes récompenses dans les Expositions et la médaille d'or dans tous les concours. Meilleur marché que tous les autres systèmes; prenant peu de place, pas d'installation; arrivant toutes montées, prêtes à fonctionner; brûlant toute espèce de combustible; conduites et entretenues par le premier venu; s'appliquant par la régularité de leur marche à toutes les industries.

Envoi franco du prospectus détaillé. J. HERMANN-LACHAPPELLE, 144, rue du Faubourg Poissonnière, Paris.

GRANDS SUCCES LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth, par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

C. H. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.

ARTICHAUT DE BEAULIEU

LE PLUS GROS DES ARTICHAUTS CONNUS.

Une seule tête ou pomme pèse 1 kilogramme 220 grammes, mesure 90 centimètres de circonférence.

Un cailleton, 5 fr.; — six cailletons, 18 fr.

Envoi franco, jusqu'à domicile, sur demande affranchie, accompagnée d'un mandat de poste. — Adresser les demandes à M. l'abbé MOILLON, prêtre, propriétaire à Beaulieu (Corrèze). (555)

Changement de Domicile.

M. DURAND
 ARQUEBUSIER,
 Rue d'Orléans, 7, ancienne maison Marchand,
 A SAUMUR,

A l'honneur d'informer sa clientèle que, pour cause d'agrandissement, il vient de transférer son établissement rue d'Orléans, 7, maison Marchand. Fusils Le-Foucheux et à baguette, carabines Flobert, revolvers en tous genres et de tous modèles, etc. Grand choix d'articles de chasse. Entrepôt de poudres et de plomb. Réparations et mises à neuf de toutes espèces d'armes. Grand dépôt de feux d'artifice.

VENTE AU RABAIS D'OUVRAGES DIVERS

Dictionnaire de FELLER, 8 volumes grand in-8^o.
Dictionnaire de la Conversation, 16 vol.
Histoire universelle de l'Eglise catholique, par l'abbé ROHRBACHER, 50 vol. in-8^o.
Conférences d'Angers, belle édition.
Histoire ancienne, } par ROLLIN.
— romaine, }
MASSILLON, et quantité d'autres ouvrages.
Rue du Marché-Noir.

Saumur, imprimerie de P. GODET.